

Versements volontaires exceptionnels sur PEG et sur PERECO, c'est le moment ! pour récupérer le solde des 2 abondements

28 novembre 2024

Du 28 novembre au 5 décembre, si vous n'avez pas encore récupéré tout l'abondement de votre PERECO (800 €), vous pouvez réaliser un versement volontaire exceptionnel.

L'épargne sur le Plan Epargne Retraite d'Entreprise COllectif (PERECO) est bloquée en théorie jusqu'à la retraite mais il existe des cas de déblocage anticipé, dont **l'achat de votre résidence principale**.

Pour obtenir les 800€ d'abondement (722€ nets), il faudra avoir versé 1309€, en 2024.

Vérifiez ce que vous avez déjà versé cette année, soit par le transfert de jours du CET, soit par des versements mensuels de juillet à novembre, en consultant le site de la BNP "Mon Epargne Retraite Entreprise" ou vos historiques de versements mensuels listés dans Paylink (Versements / onglet PERECO) :

- Si vous avez programmé des versements mensuels de plus de 262€, vous avez déjà obtenu la totalité de l'abondement.
- Sinon, vous devrez faire la somme des vos versements déjà réalisés et faire le versement exceptionnel complémentaire pour atteindre un versement de 1309€ et obtenir l'abondement maximum.

Rappel de l'abondement par tranches de versements :

Versements nets en €	Abondement brut en € (%)	Abondement total brut	Abondement net perçu(*)
Les 200 premiers €	300 € (150%)	300 €	271 €
Les 200 € suivants	200 € (100%)	500 €	452 €
Les 909,1€ suivants	300 € (33%)	800 €	722 €

(*) L'abondement, non imposable, est soumis à 9,7 % de prélèvements sociaux

Sans précision de votre part, les sommes sont placées en gestion pilotée.

- **La gestion pilotée** vous décharge du choix des fonds et leur gestion est réalisée en fonction de la date présumée de votre départ à la retraite. Les avoirs sont sécurisés en arbitrant automatiquement les fonds les plus risqués vers des fonds plus sécurisés lorsque vous approchez de l'âge de la retraite.
- **La gestion libre** vous permet de choisir les fonds à votre gré. (voir info sur les fonds page suivante). Choisissez le ou les fonds sur lesquels vous souhaitez investir en fonction de votre appétence au risque.

A tout moment, **vous pouvez modifier le mode de gestion** indifféremment dans les deux sens (via BNP).

De même, **vous pouvez toujours arbitrer vous-même tout ou partie de vos avoirs** vers d'autres fonds. Après arbitrage volontaire, les fonds sont alors logés dans le compartiment « PERECO gestion libre ».

Ce versement exceptionnel sur le PERECO se fait via le site de la BNP Mon Epargne Entreprise, dans la rubrique : "Agir sur mon épargne / Effectuer un versement".

Les versements volontaires peuvent être déductibles de votre revenu imposable, par contre vous paierez des impôts lorsque vous débloquerez le capital en partant à la retraite. Le choix de cette déductibilité se fait à l'étape "je souhaite bénéficier d'un avantage fiscal" au cours de la définition de votre versement volontaire..

A l'approche de la retraite ou pour acheter votre résidence principale, il peut être judicieux de **sécuriser vos avoirs** en les orientant vers le fonds Schneider Monétaire, au lieu de fonds plus volatiles.



Plan Epargne Groupe (PEG) : si vous n'avez pas récupéré tout l'abondement de 1404€ brut (1267€ net), vous pouvez aussi réaliser un versement volontaire exceptionnel entre le 28 novembre et le 5 décembre

L'épargne sur le PEG est bloquée pendant 5 ans mais il existe **de nombreux cas de déblocage anticipé**, (achat de votre résidence principale, mariage, naissance/adoption du 3^{eme} enfant et suivants...)

Vérifiez les montants que vous avez déjà versé cette année (Intéressement/Participation) en mai (sur site de la BNP "Mon Epargne Retraite Entreprise / Menu versement / Versement de l'entreprise) ou si vous avez fait des versements mensuels volontaires de juillet à décembre (via PayLink / onglet PEG).

Pour rappel, hors WESOP, l'abondement est de 100% sur les 700 premiers Euros versés quel que soit le fonds, puis de 50% sur les 1408 Euros suivants s'ils sont placés dans le fonds Schneider Actionnariat.

Ce versement exceptionnel sur le PEG se fait via PayLink (section Versements / Onglet PEG)
Il ne peut pas être supérieur au salaire net de décembre après impôt.



Focus sur les fonds du PERECO et du PEG

Soyez attentif à l'orientation de vos placements dans le PERECO et le PEG.

Les placements monétaires sont les moins risqués. La performance est maintenant positive grâce à la hausse des taux d'intérêt en 2022 et 2023.

Après avoir beaucoup baissé en 2022 et 2023, **les placements obligataires retrouvent des couleurs grâce à la stabilisation des taux d'intérêt**. Les rendements servis par les nouvelles obligations sont beaucoup plus élevés.

Les placements en actions restent les plus risqués, car directement exposés (risque économique, politique, financier et sanitaire...), avec des menaces de variations brutales. Malgré le contexte international **les actions sont encore en forte hausse cette année**.

Le fond Schneider actionnariat (action Schneider avec le dividende réinvesti), a augmenté de 34% depuis le 1er Janvier 2024 et a triplé depuis 5 ans (+202%)

Fonds	Performance		Niveaux de risque de 1 à 7	PEG	PERECO
	sur 5 ans	depuis début 2024			
Schneider Action	+ 202 %	+ 34 %	5	■	
Schneider Monétaire	+ 6 %	+ 4 %	1	■	■
Schneider Energie Solidaire	+ 2 %	+ 4 %	2	■	■
Schneider Diversifié	+ 12 %	+ 5 %	3	■	■
Schneider Dynamique	+ 47 %	+ 21 %	4	■	■
HSBC EE ISR ⁽¹⁾ Actions Monde E [nouveau]	+ 82 %	+ 26 %	4	■	■
Schneider Obligataire	+ 4 %	+ 4 %	2		■
CM-AM Stratégie PME-ETI	NA	- 2 %	6		■

Le PERO : une épargne qui sera versée en rente ou en capital à la retraite suivant le montant atteint.

Le Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PERO) est alimenté en priorité par des cotisations obligatoires (0,5% par le salarié et 1,67% par Schneider)

La BNP vous a proposé le 19 novembre d'effectuer des versements sur le PER Obligatoire en mettant en avant la déductibilité des montants versés sur les revenus imposables. Les versements volontaires versés sur le PERO seront récupérables en capital au moment du départ à la retraite. Ce capital sera imposable. Donc l'intérêt fiscal n'est réel que pour les personnes dont le taux marginal d'imposition baissera à la retraite.

Pour ceux dont le taux d'imposition marginal restera le même, réaliser un versement non imposé en 2024, permettra d'obtenir des intérêts sur les sommes économisées par le report d'imposition.



Exceptional voluntary payments on PEG and PERECO, It's time to recover the balance of the 2 contributions

28 November 2023

From November 28 to December 5, if you have not yet recovered all the contribution of your PERECO (€800), you can make an exceptional voluntary payment

Savings on the Collective Company Retirement Savings Plan (PERECO) are blocked in theory until retirement, but there are cases of early release, including the purchase of your main residence.

To obtain the €800 top-up (€722 net), you will need to have paid €1,309 in 2024.

Check what you have already paid this year, either by transferring CET days or by monthly payments from July to November, by consulting the BNP website "[Mon Epargne Retraite Entreprise](#)" or your monthly payment history listed in Paylink (Payments / PERECO tab):

- If you have scheduled monthly payments of more than €262, you have already obtained the full top-up.
- Otherwise, you will have to add up the payments you have already made and make the additional exceptional payment to reach a payment of €1,309 and obtain the maximum top-up.

Reminder of the top-up by payment tranches:

Net payments in €	Gross employer contribution in € (%)	Gross total employer contribution	Net employer contribution received(*)
The first €200	€300 (150%)	300 €	271 €
The following €200	€ 200 (100%)	500 €	452 €
The following €909.10	€300 (33%)	800 €	722 €

(*) The tax-free employer contribution is subject to 9.7% of social security contributions

Focus your investments based on your goals

Unless otherwise clarified, your money is managed according to the life-cycle approach by default.

- **The life-cycle approach** (Gestion pilotée) means the funds are chosen for you, and they are automatically managed based on your expected retirement date. As retirement approaches, assets are gradually secured, by automatically switching out of funds that are higher risk towards those that are more secure.
- **With self-management**, (Gestion libre) you can choose the funds you like.

At any time, you can change the type of management either way (via the Personeo website). Similarly, you can always switch some or all of your assets yourself to other funds. After choosing to switch, funds are then placed in the "PERECO self-management" compartment.

As you approach retirement or in order to purchase your main residence, it may be wise to **secure your assets** by allocating them to the Schneider Monétaire Fund instead of other more volatile funds.

This exceptional payment on the PERECO is made via the [BNP Mon Epargne Entreprise website](#), in the section: "Agir sur mon épargne / Effectuer un versement".

As you approach retirement or in order to purchase your main residence, it may be wise to secure your assets by allocating them to the Schneider Monétaire Fund instead of other more volatile funds.



Group Savings Plan (PEG): if you have not recovered the entire contribution of €1,404 gross (€1,267 net), you can also make an exceptional voluntary payment between November 28 and December 5

Savings on the PEG are blocked for 5 years but there are many cases [of early release](#) (purchase of your main residence, marriage, birth/adoption of the 3rd child and others...)

Check the amounts you have already paid this year (Profit-sharing/Participation) in May (*on the BNP website "My Company Retirement Savings / Payment menu / Company payment*) or if you have made voluntary monthly payments from July to December (*via PayLink / PEG tab*).

As a reminder, excluding WESOP, the matching contribution is 100% on the first 700 Euros paid regardless of the fund, then 50% on the next 1408 Euros if they are placed in the Schneider Actionnariat fund.

This exceptional payment on the PEG is made via PayLink (Payments section / PEG tab)
It cannot be higher than the net salary for December after tax.



Focus on PERECO and PEG funds

Pay close attention to the direction of your PERECO and PEG investments.

Money market investments are the least risky. Performance is now positive thanks to the rise in interest rates in 2022 and 2023.

After falling significantly in 2022 and 2023, **bond investments are recovering thanks to the stabilization of interest rates.** The yields paid by the new bonds are much higher.

Equity investments remain the riskiest, because they are directly exposed (economic, political, financial and health risk, etc.), with threats of sudden variations. Despite the international context, equities are still rising sharply this year.

The Schneider shareholding fund (Schneider shares with the dividend reinvested) has increased by 34% since January 1, 2024 and has tripled over the past 5 years (+202%)

Fonds	Performance		Niveaux de risque de 1 à 7	PEG	PERECO
	sur 5 ans	depuis début 2024			
Schneider Action	+ 202 %	+ 34 %	5	■	
Schneider Monétaire	+ 6 %	+ 4 %	1	■	■
Schneider Energie Solidaire	+ 2 %	+ 4 %	2	■	■
Schneider Diversifié	+ 12 %	+ 5 %	3	■	■
Schneider Dynamique	+ 47 %	+ 21 %	4	■	■
HSBC EE ISR ⁽¹⁾ Actions Monde E [nouveau]	+ 82 %	+ 26 %	4	■	■
Schneider Obligataire	+ 4 %	+ 4 %	2		■
CM-AM Stratégie PME-ETI	NA	- 2 %	6		■

PERO for savings paid as an annuity or a capital sum when you retire, depending on the amount reached.

The Company Retirement Savings Plan (PERO) is primarily funded by compulsory contributions (0.5% by the employee and 1.67% by Schneider).

BNP sent you a reminder on November 19th to make payments into the Company Retirement Savings Plan, highlighting that payments are deductible from your income tax.

A reminder: The capital paid upon retirement with savings from the Company Retirement Savings Plan will be taxable. Therefore there is only a real fiscal benefit for those whose marginal tax rate will decline during retirement. For those who will keep the same tax rate, the only advantage of making a payment is that the money saved by the deferred taxation may earn you interest.

